ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fabrique défense - Financement

Question écrite n° 26889

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre des armées sur la Fabrique défense. Fin juin 2019, le comité de pilotage de la Fabrique Défense décidait que la contribution du ministère devait se limiter à 600 000 euros répartis équitablement entre les quatre programmes budgétaires, représentant 60 % du coût final, les 40 % restant devant être financés par des partenaires privés. Dans la réponse à la question écrite n° 25407 intervenant après l'évènement tenu en janvier 2020, il est précisé que, contrairement au budget prévisionnel, le ministère des armées a financé à hauteur de 900 000 euros l'événement en prélevant 450 000 euros sur le programme 144 et 150 000 euros sur chacun des trois autres programmes de la mission Défense. Les partenaires privés ont contribué pour 280 000 euros, soit 24 % du budget et 70 % de l'objectif initial. L'écart constaté entre le budget prévisionnel et le budget réalisé de la Fabrique Défense révèle donc un échec de l'appel aux partenariats privés amenant à prélever le triple du montant initialement prévu sur le programme 144. Aussi, il lui demande d'expliquer les raisons de la faible participation des partenaires privés à la Fabrique Défense et d'indiquer les lignes budgétaires du programme 144 mises à contribution pour financer cet événement.

Texte de la réponse

La Fabrique Défense constituant un événement inédit et unique tant en France qu'en Europe, l'objectif visé (40%) en matière de financement privé ne pouvait constituer qu'une estimation. Le modèle économique de cet événement a notamment privilégié la capacité à agréger le plus grand nombre de partenaires nationaux, afin de développer le lien armée-Nation et notamment le dialogue sur les questions de défense avec nos jeunes concitoyens. A titre d'illustration, le ministère des armées n'a pas souhaité profiter de l'événement parisien pour vendre des espaces dédiés (stands), comme cela se pratique dans le cadre de salons plus traditionnels, afin de permettre aux partenaires disposant de moyens modestes (notamment des associations universitaires et de jeunes) de participer. Cette décision a entraîné un manque à gagner potentiel pleinement assumé par le ministère des armées. Il convient également de souligner qu'un effort de gestion particulièrement rigoureux a été produit afin de diminuer les coûts. Il s'est notamment traduit par la suppression de la soirée prévue le 17 janvier (économie de 42000 euros) et de certaines activités (escape game) ou la renégociation d'autres (libraire). L'Economat des armées a réduit de près de 17% le coût de ses frais d'intervention et l'agence événementielle retenue (Novabox) a substantiellement réduit ses marges ainsi que celles de ses fournisseurs. Concernant la contribution des grandes entreprises civiles et de la défense, la programmation tardive de l'événement a réduit leur potentiel de financement dans la mesure où, pour l'essentiel, leur programmation budgétaire était déjà réalisée et n'offrait que peu de marges de manœuvre. Elles ont cependant tenu à apporter leur concours en mettant gracieusement à disposition des matériels ou en organisant des expositions, à l'image de Naval Group (exposition photographique Ewan Lebourdais) ou de Nexter (exposition « Les 100 ans des blindés ») par exemple. Elles ont également pris intégralement en charge des activités en région, à l'image de Collins Aerospace (ouverture et visite de site de Blagnac), Nexter (ouverture et visite du site de Roanne), Airbus Défense & Espace (ouverture du site d'Elancourt), Airbus Helicopters (ouverture et visite du site de Marignane)

ou du CEA (ouverture de sites et organisation de forums des métiers dans diverses villes (Bordeaux, Chalon-sur-Saône, Tours)). Elles ont également pu contribuer à la campagne de communication en mobilisant leurs propres moyens. Ces contributions en nature n'ont pas été quantifiées, mais elles ont permis de réduire substantiellement le budget consacré aux activités en région, et de réunir plusieurs centaines de jeunes dans toute la France. Enfin, la partie non budgétée initialement pour La Fabrique Défense a été portée par le P144, sans effet d'éviction. Dans la perspective du BREXIT, une hausse de la contribution française à l'agence européenne de défense avait été programmée pour 2020. Les Britanniques ayant finalement accepté de financer leur contribution pour l'annuité 2020, le reliquat a été utilisé au profit de La Fabrique Défense.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26889
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Armées
Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2020, page 1363
Réponse publiée au JO le : 6 octobre 2020, page 6843